MAIRIE DE BERRE L'ETANG
13130

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE
Arrondissement d'Istres

N° 001662

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2019 CONVOCATION DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de BERRE L'ETANG, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été régulièrement adressée par le Maire, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de Berre l'Etang.

Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale).

Conseillers Municipaux absents : Mme Jacqueline THENOUX (Adjointe au Maire), M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal).

Secrétaire de Séance : M. Claude SAJALOLI

NOMBRE DE MEMBRES		
du Conseil Municipal	En Exercice	Ayant pris part à la délibération
33	33	20 + 9

Objet de la délibération

Motion pour la sauvegarde de la Trésorerie de Berre l'Etang

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des intentions du Gouvernement, dénoncées par les agents des Finances Publiques, de réorganiser la présence territoriale de l'Administration des Finances publiques et de supprimer notamment la Trésorerie de Berre l'Etang.

Cette intention de recentralisation administrative de la gestion budgétaire et comptable des collectivités locales et des relations fiscales avec nos concitoyens, doit susciter une réaction forte et unanime d'opposition par le Conseil Municipal.

Cette réforme est à l'opposé des critères définis récemment par le Président de la République, qui a annoncé son intention de caractériser la deuxième partie de son quinquennat par plus de proximité et d'humanité.

La commune de Berre l'Etang a déjà subi la perte de services de proximité à l'instar de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de la Caisse d'Allocation Familiale qui ont vu leurs antennes fermer. La Poste est aussi menacée, alors même que nos concitoyens sont en demande de plus de proximité.

Les Berrois se sentent de plus en plus isolés et ils rencontrent en sus, des difficultés pour se déplacer dans les villes voisines en transport en commun, la Métropole ne souhaitant pas intensifier son réseau de bus sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- De s'opposer à toute velléité de fermeture de la Trésorerie de Berre l'Etang, qui conduirait à une complexification dangereuse des relations aujourd'hui quasi quotidiennes entre les services municipaux et l'administration fiscale et à une difficulté supplémentaire et injuste aux contribuables Berrois, particulièrement ceux en situation financière fragile,
- De dénoncer toute réduction des moyens de terrain de l'Administration des Finances Publiques,
- D'appuyer les propositions formulées par les agents des Finances Publiques qui ont la volonté de moderniser le fonctionnement de leur administration pour un meilleur service rendu à tous les usagers et partenaires, et qui s'opposent donc logiquement à la réduction de leur présence territoriale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

A l'unanimité des 29 suffrages exprimés,

Votes de l'assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » **(26 élus): POUR**

Groupe Opposition « BERRE CITOYENNE» **(3 élus): POUR**

S'OPPOSE à toute velléité de fermeture de la Trésorerie de Berre l'Etang, qui conduirait à une complexification dangereuse des relations aujourd'hui quasi quotidiennes entre les services municipaux et l'administration fiscale et à une difficulté supplémentaire et injuste aux contribuables Berrois, particulièrement ceux en situation financière fragile.

DENONCE toute réduction des moyens de terrain de l'Administration des Finances Publiques,

APPUIE les propositions formulées par les agents des Finances Publiques qui ont la volonté de moderniser le fonctionnement de leur administration pour un meilleur service rendu à tous les usagers et partenaires, et qui s'opposent donc logiquement à la réduction de leur présence territoriale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CERTIFIE CONFORME

Reçu en Sous-Préfecture d'Istres le 23 juillet 2019

Publié au Recueil des Actes Administratifs n° 2019-060

du 24 juillet 2019.

Notifié le

Affiché le

Certifié exécutoire à compter du 24 juillet 2019.

Mario MARTINET
Maire de Berre l'Etang

MAIRIE DE BERRE L'ETANG
13130

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE
Arrondissement d'Istres

N° 001663

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2019 CONVOCATION DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit du mois de juillet à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la COMMUNE de BERRE L'ETANG, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été régulièrement adressée par le Maire, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de Berre l'Etang.

Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Municipaux à l'exception de :

Objet de la délibération

Motion pour la défense du service public de la poste à Berre l'Etang

M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), Mme Therèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), M. Eric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale).

Conseillers Municipaux absents : Mme Jacqueline THENOUX (Adjointe au Maire), M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire), M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal).

Secrétaire de Séance : M. Claude SAJALOLI

NOMBRE DE MEMBRES		
du Conseil Municipal	En Exercice	Ayant pris part à la délibération
33	33	20 + 9

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal toute l'importance pour la population du service public postal, et notamment pour les personnes les plus fragiles.

Il précise que l'organisation actuelle du secteur de Berre l'Etang est la suivante pour la Poste : 6 communes concernées (Rognac, La Fare les Oliviers, Coudoux, Velaux, Ventabren et Berre l'Etang) dont Berre l'Etang est le bureau principal ou bureau de secteur.

Début avril 2019, les agents de la Poste de Berre l'Etang se sont mobilisés contre les risques d'évolution à la baisse du service postal Berrois.

Cela a suscité l'inquiétude de l'équipe municipale qui n'avait par ailleurs été informée d'aucune évolution prévue par la direction de la Poste.

Dans le prolongement de ce mouvement social, Monsieur le Maire a souhaité recevoir les représentants syndicaux CGT et Sud de la Poste le 17 avril 2019.

Puis il a reçu en urgence le directeur de secteur de la Poste le 19 avril 2019 et a demandé par courrier audience auprès du Directeur régional de la Poste (à ce jour sans suites).

En l'état des informations reçues du directeur de secteur, il serait prévu :

- Le transfert du bureau de secteur de Berre l'Etang à Velaux pour des raisons incompréhensibles et discriminatoires pour la population Berroise ...
- L'aménagement à la baisse des horaires du bureau de Berre l'Etang : 8h30/12h – 14h/16h30 au lieu de 9h15/12h – 14h/17h et fermeture le mercredi après-midi,
- La perte de deux emplois sur le secteur.

Les syndicats craignent que cette évolution, déjà préjudiciable à la qualité du service public postal, ne soit que les prémices d'une restriction plus forte de ce service.

Monsieur le Maire a informé le directeur de secteur de la Poste :

- de l'opposition de la Municipalité à toute modification à la baisse du service public postal,
- de son refus du transfert de Berre l'Etang à Velaux du bureau de secteur, mesure considérée comme non fondée et discriminatoire à l'égard de Berre l'Etang, ville la plus peuplée du secteur,
- de son regret de l'absence de concertation de la Poste avec les municipalités avant que des décisions soient prises, en opposition avec les dispositions du Contrat National de présence postale signé entre la Poste et l'Association des Maires de France.
- De sa grande vigilance devant les évolutions à venir (qui devrait intervenir durant l'été),
- et de sa volonté forte de mobiliser la population contre tout projet de la Poste qui porterait atteinte in fine à la qualité du service public postal.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appuyer par une délibération les orientations qu'il a formulées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir débattu,

A l'unanimité des 29 suffrages exprimés,

Votes de l'assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (26 élus): POUR

Groupe Opposition « BERRE CITOYENNE» (3 élus): POUR

DECIDE d'appuyer les orientations formulées par Monsieur le Maire.

S'OPPOSE à toute modification à la baisse du service public postal,

REFUSE le transfert de Berre l'Etang à Velaux du bureau de secteur, mesure considérée comme non fondée et discriminatoire à l'égard de Berre l'Etang, ville la plus peuplée du secteur,

MOBILISERA la population contre tout projet de la Poste qui porterait atteinte à la qualité du Service Public.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

CERTIFIE CONFORME

Reçu en Sous-Préfecture d'Istres le 23 juillet 2019

Publié au Recueil des Actes Administratifs n° 2019 - 060

du 24 juillet 2019.

Notifié le

Affiché le

Certifié exécutoire à compter du 24 juillet 2019.

Mario MARTINET

Maire de Berre l'Etang